

19 mar 2014 -16:09

Appartient à Conseil des ministres du 20 mars 2014

Exonération de prix ou subsides attribués à des savants ou artistes

Sur proposition du ministre des Finances Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant l'exonération des prix et subsides payés ou attribués à des savants, des écrivains ou des artistes.

Le projet tend à compléter la liste des institutions agréées pour l'exonération fiscale des prix et subsides, par l'Association internationale sans but lucratif (AISBL) *de Duve Institute*, concernant les prix et subsides payés ou attribués à partir du 1er janvier 2014.

Arrêté royal modifiant l'AR/CIR 92 en ce qui concerne l'exonération des prix et subsides payés ou attribués à des savants, des écrivains ou des artistes

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Koen Geens, ministre des Finances,
chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>